

Lettre de Roger Martin du Gard à Jean Paulhan, 1951-12-13

Auteur : Martin du Gard, Roger (1881-1958)

Voir la transcription de cet item

Transcription

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Citer cette page

Martin du Gard, Roger (1881-1958), Lettre de Roger Martin du Gard à Jean Paulhan, 1951-12-13, 1951-12-13.

Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle).

Site *HyperPaulhan*

Consulté le 23/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Paulhan/items/show/14512>

Copier

Information sur la lettre

Date 1951-12-13

Destinataire Paulhan, Jean (1884-1968)

Langue Français

Informations sur l'édition numérique

Mentions légales

- Fiche : Société des Lecteurs de Jean Paulhan ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Lettre : Ayants-droit de Jean Paulhan

Éditeur Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle)

Notice créée par [Équipe HyperPaulhan](#) Notice créée le 09/04/2021 Dernière modification le 28/11/2025

10, RUE DU DRAGON
PARIS (VI^{ème})

13 dec 51

mon cher Paulhan,

[Ceci est peut-être un double. J'ai dû perdre l'enveloppe à vous destinée, en faisant des courses; car je ne l'ai plus, et suis sûr de ne pas l'avoir mise à la poste. Mais, comme elle était timbrée, une bonne âme peut-être l'aura recueillie et expédiée?]

Je vous remercie de votre réponse.
C'est tout ce que je souhaitais savoir.
Aucun de nous ne vous a autorisé à publier ce fragment de "Et une..."; et vous n'avez même pas jugé bon de consulter l'un ou l'autre d'entre nous sur l'"heureux" choix que vous aviez fait, ni sur l'opportunité de mettre précisément ce texte-là, bien en vedette, pour couronner ce recueil d'hommage.
Vous êtes le seul responsable, par conséquent, de cette étonnante bévue... D'aut acte. (Mais,

si vous ne sentez pas à quel point ces deux pages
sont déplacées dans ce volume, inutile de
prolonger ce dialogue de sourds.)

Quant au droit de libre reproduction, l'ignou
si la loi vous permettrait de vous passer du
consentement de l'auteur (lequel, dans le cas
présent, est représenté par le groupe des exécuteurs
testamentaires.) Je sais seulement que, chaque
fois qu'un extrait de mes livres a dû figurer
dans quelque anthologie, en France ou ailleurs,
on m'a demandé de donner, par écrit, mon
autorisation ; et personne n'a jamais basé
autre à un refus de ma part. Est-ce
par crainte de la Justice ? ou simplement par
un sentiment d'élémentaire correction ?

Je reste amicalement vôtre,

Roger Martin du Gard.